

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

SERVICE DES ASSEMBLÉES

SEANCE DU 1 mars 2010

Nombre des membres de la Commission Permanente en exercice : 33

Président du Conseil Général : M. Pascal TERRASSE

Président de séance : M. Pascal TERRASSE

Secrétaire de séance : M. Jacques DUBAY

Présents :

M. Jacques ALEXANDRE, M. Marc BOLOMEY, M. Bernard BONIN, M. Gérard BRUCHET, M. Jacques CHABAL, M. Marc CHAMPEL, M. Michel CHANTRE, M. Jean-Paul CHAUVIN, M. Robert COTTA, M. Jacques DUBAY, M. Denis DUCHAMP, M. Jean-Roger DURAND, Mme Martine FINIELS, M. Jacques GENEST, M. Denis LACOMBE, M. Eric LESPINASSE, M. Raoul L'HERMINIER, M. Jean-Paul MANIFACIER, M. Alain MARTIN, M. Bernard PERRIER, M. Olivier PEVERELLI, M. Maurice QUINKAL, M. Jean-Paul ROUX, M. Hervé SAULIGNAC, Mme Laetitia SERRE, M. Pascal TERRASSE, M. Michel TESTON, M. Jean-Claude TOURNAYRE, M. Laurent UGHETTO, M. Jean-Paul VALLON, M. Maurice WEISS

Absent(s) – Procuration

M. Jean-Pierre CONSTANT à M. Jacques DUBAY, M. Pierre GIRAUD à M. Jean-Paul CHAUVIN

N°3.6.1

Service Instructeur

D.G.A.

Education DGA

DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass. et
Transports

SERVICE : Sport, Jeunesse et Vie Associative

PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES PREMIÈRE INSCRIPTION 2010

Adopté à l'unanimité

Pour : 33

M. Jacques ALEXANDRE, M. Marc BOLOMEY, M. Bernard BONIN, M. Gérard BRUCHET, M. Jacques CHABAL, M. Marc CHAMPEL, M. Michel CHANTRE, M. Jean-Paul CHAUVIN, M. Jean-Pierre CONSTANT, M. Robert COTTA, M. Jacques DUBAY, M. Denis DUCHAMP, M. Jean-Roger DURAND, Mme Martine FINIELS, M. Jacques GENEST, M. Pierre GIRAUD, M. Denis LACOMBE, M. Eric LESPINASSE, M. Raoul L'HERMINIER, M. Jean-Paul MANIFACIER, M. Alain MARTIN, M. Bernard PERRIER, M. Olivier PEVERELLI, M. Maurice QUINKAL, M. Jean-Paul ROUX, M. Hervé SAULIGNAC, Mme Laetitia SERRE, M. Pascal TERRASSE, M. Michel TESTON, M. Jean-Claude TOURNAYRE, M. Laurent UGHETTO, M. Jean-Paul VALLON, M. Maurice WEISS

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 8 mars 2010
et publiée le : 11 mars 2010

La Commission Permanente du Conseil Général

- Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiée par la loi n°2000-627 (article 5) relative au sport,
- Vu le code de l'urbanisme
- Vu la délibération n° 961-1 du 13 mai 1996, relative à l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée,
- Vu les délibérations n° 961-1 du 13 mai 1996, n° 914-2 du 21 janvier 1997, n° 912-6 du 24 janvier 2002, instaurant les aides départementales en faveur de la randonnée, n° 912-5 du 23 janvier 2003 et n° 9.34.1 du 9 mars 2006 en faveur de la promotion des loisirs sportifs de nature,
- Vu les délibérations du Conseil Général du 23 janvier 2001, 19 juin 2001, 24 janvier 2002, 21 octobre 2002, 23 janvier 2003, 29 septembre 2003, 20 juin 2005 relative à la politique départementale en matière des sports de nature,
- Vu la délibération du Conseil Général du 7 mars 2006 relative au schéma départemental de développement des sports de loisirs de nature en Ardèche,
- Vu la délibération n° 0.3 du 20 mars 2008 par laquelle le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour approuver, dans tous domaines, les contrats et conventions de toute nature, conclus avec des personnes de droit public et/ou de droit privé, sous réserve que ces actes entrent dans les orientations fixées par délibération du Conseil Général ou qu'ils résultent de nécessités tirées du principe de continuité des services publics (article 2.1 du règlement de délégation),
- Vu la circulaire du 30/08/1988 (J.O. du 10/12/1988),
- Vu l'avis favorable de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires dans sa séance du 28 janvier 2010,
- Vu les demandes présentées,
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Décide d'inscrire au PDESI les 9 sites d'escalade conventionnés de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche :

- site d'escalade de Ebbou,
- site d'escalade de Révaou,
- site d'escalade de Autrige,
- site d'escalade de Richemalle,
- site d'escalade de Madeleine,
- site d'escalade de Rouvière,
- site d'escalade de Saint Marcel,
- site d'escalade de Pointu,
- site d'escalade de Dona Vierna,

Décide d'inscrire au PDESI la boucle équestre "nord" de randonnée équestre traversant les communes de Lafarre, Quintenas, Gilhoc-sur-Ormèze, Nozières, Boucieu-le-Roi, Bozas, Lalouvesc, Preaux, Saint Jeure d'Ay, Saint Romain d'Ay, Vaudevant, Arlebosc, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Le Crestet, Desaignes, Eclassan, Pailhares, Saint Barthelemy-le-Plain, Saint Victor, Satillieu et Lamastre d'une longueur totale de 127 km.